

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-La-  
Perche  
**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 11  
présents : 10  
votants : 11  
procurations : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> mars

Le : 01/03/2022

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/02/2022

**PRESENTS** : : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Sébastien FISSOT, Didier GRABIAUD, Jean-Bernard RIVASSEAU, Michel VILLARS

**ABSENTS** : Laurent ROUBINET (procuration donnée à Didier GRABIAUD)

Secrétaire de séance : Claudine ARNAUD

Objet : demande de subvention dans le cadre de la DETR

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'installation d'une aire de jeux pour enfants. Le montant estimé des travaux s'élève à 7784,14 HT.

Il demande au Conseil de se prononcer, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** le projet présenté par le Maire, **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2022. L'Etat avec la commune seront les seuls financeurs pour ces travaux.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire Jacques BARRY



DEPARTEMENT  
de la HAUTE VIENNE  
Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-La-  
Perche  
**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 11  
présents : 10  
votants : 11  
procurations : 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> mars

Le : 01/03/2022

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/02/2022

**PRESENTS** : : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Maxence CANION, Sébastien FISSOT, Didier GRABIAUD, Jean-Bernard RIVASSEAU, Michel VILLARS

**ABSENTS** : Laurent ROUBINET (procuration donnée à Didier GRABIAUD)

Secrétaire de séance : Claudine ARNAUD

**Objet** : Projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) du Parc naturel régional Périgord Limousin

Pour et en concertation avec les collectivités territoriales membres ainsi qu'avec les syndicats d'énergie du territoire 24 et 87, le Parc naturel régional Périgord Limousin travaille actuellement à une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE). Ce projet est un levier d'action intéressant pour apporter de la cohérence aux politiques d'éclairage public à l'échelle du Parc. En effet, la réduction de la pollution lumineuse est un enjeu fort pour la biodiversité, la santé humaine, l'accès au ciel étoilé et la sobriété énergétique.

Une des pièces maîtresses de la candidature est le plan de gestion de l'éclairage. Ce document est une véritable feuille de route, qui a pour but de guider les acteurs publics et privés dans leur gestion de l'éclairage extérieur artificiel. Ce document s'appuie sur les critères de l'International Dark sky Association (IDA) qui attribue le label RICE. Il a été validé par la commission Urbanisme, transition énergétique, Patrimoine et Paysage du Parc le 8 juin 2021, puis par le comité de pilotage du projet RICE le 25 juin 2021 regroupant élus, techniciens, syndicats d'énergie et autres partenaires locaux, et par le comité syndical du Parc le 14 décembre 2021.

Il a également été présenté aux communes lors de réunions d'information organisées dans chaque Communauté de Communes volontaires. Pour la Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Châlus, cette réunion d'information a eu lieu le 22/09/21 à Flavignac.

Il est ainsi proposé que la commune de Rilhac-Lastours s'engage à améliorer la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne par l'application du plan de gestion de l'éclairage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Soutient la candidature du Parc naturel régional Périgord Limousin au label RICE
- Souhaite que la commune intègre le projet en zone tampon
- S'engage à respecter le plan de gestion de l'éclairage du territoire

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire Jacques BARRY

